

VOTRE PROTECTION JURIDIQUE

© Adobe Stock / opolja

LA COMPAGNIE DES CGP-CIF

Une offre de protection juridique sur-mesure

QUELQUES DONNÉES

LITIGES

40%¹

concernent les relations entreprises / clients

20%¹

concernent les relations entrepreneurs / salariés

12%¹

concernent les relations entreprises / sous-traitants

+73%¹

de litiges entre les professionnels et leurs clients entre 2008 et 2013



LE SAVIEZ-VOUS ?

2 700 €²

Prix moyen d'une expertise judiciaire

300 €³

Prix moyen d'une heure d'avocat

BESOINS DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET DES CONSEIL-EXPERTS FINANCIERS



Se concentrer sur le développement de son activité en toute sérénité



Couvrir ses frais en cas de procédure judiciaire



Être accompagné dans ses procédures de manière efficace et personnalisée



Disposer d'une information juridique adaptée et prévenir la survenance de conflits



Préserver ses relations commerciales et sa réputation

LES POINTS FORTS DE LA PROTECTION JURIDIQUE



UN SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE

Le point fort

Accessible par téléphone, sans rendez-vous ni surcoût, du lundi au vendredi de 8h à 20h, et le samedi de 8h à 18h.

UNE ÉQUIPE DE JURISTES EXPERTS EN NÉGOCIATION AMIABLE



Le point fort

Accompagnement pour éviter une procédure longue et coûteuse



UN ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE*



Le point fort

En cas d'échec des démarches amiables, un accompagnement judiciaire personnalisé devant les tribunaux avec un suivi de l'exécution de la décision de justice.



© Adobe Stock / Sebra

Un vrai plus : Une protection juridique professionnelle complète



Exemples de litige

- + Litiges avec un bailleur**
Votre bailleur vous impose une augmentation de loyer non justifiée
- + Litiges avec un fournisseur**
Votre connexion internet ne fonctionne plus
- + Frais de stage permis de conduire**
Vous avez perdu des points sur votre permis de conduire dans le cadre de votre activité professionnelle
- + Conflit individuel du travail**
Un des salariés prétend avoir été licencié sans cause réelle

LES GARANTIES PROPOSÉES*

- Les litiges avec les **fournisseurs**
 - Les litiges avec les **clients**
 - Les litiges relatifs à la qualité de **propriétaire ou locataire** des biens immobiliers professionnels
 - Les litiges avec les **salariés**
 - Les litiges avec les **organismes sociaux**, de prévoyance ou de retraite en matière d'affiliation, de cotisations ou de prestations
 - **Assistance à la communication de crise**
 - Aide à la **recherche d'aides et subventions**
 - **Frais de stage de reconstitution du permis** de conduire pour le chef d'entreprise
 - Les **poursuites** devant les juridictions répressives, les commissions administratives ou les juridictions disciplinaires.
- + Une prise en charge des frais engagés parmi les plus hautes du marché**

* Dans la limite des plafonds, des garanties et exclusions contractuelles.

Garanties assurées et gérées par Covéa Protection Juridique - Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 euros - RCS Le Mans 442 935 227 - Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 - Entreprise régie par le code des assurances.

La compagnie des CGP - CIF - Association loi 1901 (et textes subséquents) Déclaration en Préfecture de Police du 20/03/2006 sous le n°00175381 SIRET : 49364394400033 - APE : 7022Z - Agréée AMF le 21 février 2006, renouvellements le 10 mai 2011 et le 25 novembre 2014 - Siège social : 8 Rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS

BdJ, société anonyme au capital de 1 000 000 € - RCS Nanterre 410 334 593 - Siège social : 11, rue de Louvain, 92400 Courbevoie - N° ORIAS : 07 001 494

Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique.